



Délégation sur la structure

Le 15 janvier 2023, une délégation de la CGT pénitentiaire s'est rendue à la structure pour rencontrer les collègues.

Nous avons examiné le fichier DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), un outil central de la politique de prévention des risques professionnels en France. Il vise à protéger la santé et la sécurité des travailleurs en identifiant les risques auxquels ils sont exposés et en proposant des mesures pour les réduire ou les éliminer. Des informations pertinentes ont été relevées, dans le but d'apporter des améliorations.

Pour notre organisation, les mesures de sécurité et de santé au travail sont primordiales. Nous nous efforçons de garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous les personnels. Notre étude débutera par une évaluation du port du gilet pare-lame, en particulier sur le ressenti des collègues concernant le poids, **l'hygiène**, etc.

Nous avons prévu de rencontrer le directeur de la maison centrale, mais il semble que les aléas de la vie, ou peut-être un certain "malaise digestif" soudain, l'ont empêché de nous rejoindre. Sans entrer dans les détails, disons simplement que son absence était incontestablement justifiée. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et prévoyons de revenir vers lui très prochainement pour discuter de l'enquête sur le port du gilet pare-lame et aborder les questions de sécurité, de santé et **d'hygiène** au travail à la MC Arles.

Bien que nous ayons souhaité rencontrer tous les services, des contraintes horaires nous ont empêchés de le faire. Cependant, nous nous engageons à revenir très prochainement.

Notre visite a mis en évidence un point crucial au sein de la MC d'Arles : la pression psychologique au travail. Nous rappelons que la législation impose au chef d'établissement pénitentiaire de veiller à la sécurité et à la santé de son personnel.

Nous tenons également à remercier le Directeur Interregional Adjoint pour sa visite à la MC Arles et ses entretiens avec les ELSP. Des progrès notables ont été observés concernant les séances de tir et les extractions judiciaires à venir.

La CGT pénitentiaire se félicite de ces avancées. Néanmoins, nous demandons au Directeur Interregional et à son adjoint de réinstaurer les séances de sport hebdomadaires pour les personnels concernés. Malgré l'intention du chef de détention d'organiser des séances de course à pied de dix kilomètres, nous rappelons que les ELSP d'Arles ne souhaitent pas devenir des marathoniens. Cette activité, bien que appréciée par certains, ne favorise pas la cohésion, élément essentiel pour notre équipe.

Pourquoi changer un système qui fonctionne ? Depuis la création des ELAC, l'officier infrastructure de l'époque avait souligné l'importance pour cette équipe dédiée de bénéficier de séances de sport hebdomadaires.

La CGT pénitentiaire souhaite rappeler les faits réels survenus au sein de la MC d'Arles :

Tentatives d'assassinat dans les parloirs : Les ELAC ont réagi rapidement et efficacement pour sécuriser les collègues blessés et leur prodiguer les premiers soins, sauvant ainsi la vie de l'un d'entre eux. Les lettres de félicitation de la Direction Interrégionale et les témoignages officiels de satisfaction soulignent l'efficacité des agents présents.

Agression extrêmement violente de plusieurs collègues par un détenu : Les ELAC ont fait preuve de sérieux et de courage jour après jour pour assurer la sécurité de l'établissement. Leur professionnalisme a été affiné lors des séances sportives.

Incidents impliquant des jets d'excréments : Les ELAC ont fait face à ces situations déplaisantes avec un grand professionnalisme et une cohésion remarquable, nettoyant les cellules sans jamais faiblir.

Ces exemples ne visent pas à susciter la pitié, mais à démontrer la cohésion d'équipe et les automatismes développés lors des séances de sport au DOJO, soutenus par leur ancien officier infrastructure, qui avait compris leur utilité.

Nous invitons le chef de détention à participer aux séances de sport au DOJO, en se concentrant sur la répétition des gestes techniques d'intervention et les révisions sur le menottage, plutôt que sur une activité solitaire comme la course à pied.

Nous avons également constaté la surcharge de travail de l'ADP, qui peine à mettre à jour tous les registres malgré sa bonne volonté. Nous proposerons lors du prochain CSAI que le poste d'ADP soit à plein temps au sein de la structure.

La CGT pénitentiaire insiste sur l'importance de la pression psychologique au travail et vous assure de son soutien et de sa présence continue.

Nous partagerons bientôt un questionnaire anonyme pour une étude sur le port du gilet pare-lame.

Arles, le 15 janvier 2024

Pour le bureau C.G.T pénitentiaire